



SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE

JEAN-FÉLIX ACOUAVIVA

ÉVITER LES VISIONS CARICATURALES

INTERVIEW P5 À 7

1,60€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P4 • OPINIONS P5
 SANTÉ P8 • JACQUES FUSINA P10
 BRÈVES P20 • DETTI È FATTI P21 •
 ÉCONOMIE P 22 • CARNETS DE BORD P24
 AGENDA P26 • ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

M'SIEU, SI LES LANGUES
RÉGIONALES SONT ATTACHÉES
À UN TERRITOIRE, LES AUTRES
LANGUES SONT NOMADES
OU COLONIALES ?



KAMPA

À LA UNE

JEAN-FÉLIX ACQUAVIVA

ÉVITER LES VISIONS

CARICATUREALES

P5 À 7



OPINIONS

SANTÉ **AVC, INFARCTUS ET... FRACTURES**

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

BRÈVES

DETTI È FATTI

PATRIMOINE **PREMIER BILAN DE LA LOI DU 7 JANVIER 2017**POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P20

P21

P22

P24

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

TM

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 - 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition:

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction:

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1020 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPMR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

À MODU NOSTRU

Canacchia 2022?

A siconda cunsultazioni nant'à l'indipendenza di a Nova Caledonia era urganizata dumenica scorsa, cù una participazioni putenti di guasgi 86% di l'alit-tori. Dopu à un prima votu dui anni fà cù una vittoria di u «INNÒ», una maghj-urità di l'abitanti di ssi lochi hà sceltu torna a listessa via. Ma stavolta, u scartu trà i lealisti è l'indipendentisti s'hè riduttu guasgi di mità di pettu à u 2018 (menu di 10000 voti), è i difensori d'una Canacchia fora di a Republica francesi t'ani sempri a spiranza di veda i so sogni divintà riali. U «IÈ» vinci di più in più tarrenu, è un terzu è ultimu referendum pò essa urganizatu da qui à u 2022, sicondu l'accordi di Nouméa di u 1998, ghjunti deci anni dopu à quilli di Matignon. È s'è a Nova Caledonia dicidi tandu di divintà un paesi veru, ùn si pudarà più vultà in daretu. Ma sarà pussibili di sbuccacci? S'è certi Canacchi ùn sò micca à favori di l'indipendenza, a maiò parti di quilli ch'è a ricusani, soca, sò piuttosto quilli ch'è no pudariami qualificà di «culoni». Un affari ch'è si dimostraria inde l'analisi di u scrutinu, quand'ellu si rimarca ch'è a parti nordu di a Canacchia hà vutatu largamenti pà u «IÈ», mentri ch'ellu hè statu tuttu à fattu u cuntrariu pà u meziornu, induv'è no ritruvemi a cità maiò di Nouméa, induv'elli stani assai assai francesi urighj-narii da a metropoli. Da ch'è falsificà a sorti d'un votu, di sicuru. In Corsica, ùn semi ancu ad aspittà un votu vicinu pà l'indipendenza di l'isula, mancu appena. L'au-tunumia? ùn si sà s'è no a pudaremi cunnoscia un ghjornu, nè mancu i nostri fighjulini, vistu a risistenza ghjacubina di u Statu francesi nant'à una mansa di sughjetti. Podassi ancu ch'è a nostra raprisintazioni pulitica ùn hè ancu pronta par què, nè mancu a nostra sucità, vistu certi cumpurtamenti tutti i ghjorni ch'è ci facini perda a fedu in ciò ch'è no semi... ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenais?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

EN LIBERTÉ LA GUERRE ET LA PAIX

À la fin des années soixante, on vit fleurir dans les couloirs du métro et sur les murs des cités circonvoisines de Paris une affiche publicitaire de belle taille. Y figurait un gisant, prêt pour le grand départ. Harnaché de pieds en cap, avec un brand, lame large à deux tranchants, garde haute, quillons droits, posé en guise de crucifix sur la poitrine du preux. Un croisé beau comme un Templier. Tout neuf. À en faire fantasmer Philippe Le Bel. Près du défunt, sur la même couche, reposait une bouteille vierge et future martyre d'un mâle tirebouchon. Et pour chanter la louange de pareil cru on pouvait lire: «*Encore une que les Sarrasins n'auront pas!*» De nos jours, une telle pub provoquerait la levée de boucliers de tous ceux qui étanchent leur soif aux sources de la loi Evin et vaudrait aux scribouillards la juste récolte de coups de hachoirs distribués par des ados âgés de 25 ans odieusement agressés par d'iconoclastes libres penseurs. Mais glissons. Ou, pour mieux dire, évitons de nous vautrer dans une flaque vinasseuse: foin des déboires, querelles avant boire ou après boire! Saluons plutôt les derniers propos de M. Macron. Alors qu'en mai 2020 il avait chanté notre victoire sur le coronavirus, il a, le 1^{er} octobre, dans un louable élan de franchise, avoué que si notre victoire était certaine la lutte serait longue et le chemin semé de larmes. Il nous semble, du reste, à notre humble avis, être dans le bon chemin. Qui plus, est nous devons et nous pouvons y croire. Après tout, dans le combat David vs Goliath, personne n'aurait misé une fève sur les chances du cadet des fils d'un berger. Mais poussé par un vent de fronde, David descendit Goliath pour le compte et au delà. De même, sur la Piazza della Signoria à Florence, la sculpture de Benvenuto Cellini rend hommage à l'exploit d'un Persée nu, tous attributs au vent de l'histoire, tenant la tête tranchée de Méduse. Alors, pourquoi ne pas croire en nous?

Vous souvenez-vous de ce chapitre de la chasse au loup dans le chef-d'œuvre de Léon Tolstoï? On y rencontrait le «*Petit oncle*» de Natacha Rostof, un personnage haut en couleurs qui émaillait sa conversation d'une seule expression: «*Affaire sûre. Marche!*» Si, peu avant avril 2022, un traitement efficace venait à être découvert contre la Covid-19, les walkers qui piétinent actuellement serait bien inspirés de se remettre en bon ordre de marche tant il y aurait «*Affaire sûre*» à saisir. Du moins pour Emmanuel Macron qui aurait de grandes chances, dans l'euphorie de la victoire, d'être réélu. Resterait à emprunter au langage du Grand Charles. Genre: «*La France outragée, la France brisée, la France martyrisée, mais la France libérée...*» Le Président réélu pourrait alors proposer «*paix des braves*» aux éborgnés vêtus de jaune. Pour qui a souci de faire du neuf avec du vrai, «*Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme*», énonça en son temps Lavoisier. Alphonse Allais, sans avoir l'air d'y toucher, se contentant d'ajouter plus tard: «*Tout est en tout. Et vice versa*» ■ **Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

BILLET CINQ HOMMES EN COLÈRE

Comme à chaque fois que l'enseignement de l'arabe est évoqué au sommet de l'État, la France bouillonne, les diatribes enflammées fusent comme pétards le 14 juillet d'une année sans Covid. On note même chez bon nombre de fans de Marine Le Pen et assimilés un certain enthousiasme à défendre «contre l'arabe» l'enseignement du breton, du basque, du corse, etc., qui pour l'occasion sont présentés comme le parangon de la culture française et la défense ultime contre le «séparatisme». Au même moment, quasiment inaperçu au milieu du vacarme, le collectif «Pour que vivent nos langues» lançait un appel à manifester le 10 octobre dans toutes les régions concernées par l'apprentissage des langues dites «régionales», en réaction à la politique menée par J.M. Blanquer. Bien loin des effets de manche présidentiels, des éléments de langage chers à M. Darmanin et Mme Schiappa et des polémiques virtuelles, la survie même de l'enseignement de ces langues minoritaires semble en effet menacée depuis la réforme du bac.

En Corse, les cinq parlementaires nationalistes ont eux diffusé un communiqué cinglant envers le ministre. Morceau choisi: «*Il est fréquent hélas que les langues régionales soient mal aimées par les ministres de l'Education Nationale. Mais cela atteint un summum avec Jean Michel Blanquer, y compris sur les bancs de l'Assemblée.*» Ils seront bien entendu présents samedi matin devant le rectorat de Corse «*afin que l'enseignement des langues régionales soit au moins préservé au sein de l'Éducation Nationale.*»

Da ch'ella campi a lingua corsa ! ■ **EP**

Nobel et tais-toi ?

On progresse. Indubitablement. Le 7 octobre, la presse française a franchi un pas en annonçant que le prix Nobel de chimie 2020 avait été attribué non pas à «*deux femmes*» mais à «*deux généticiennes*» qui ont mis au point au point des «*ciseaux moléculaires*» capables de modifier les gènes humains. Certains ont même poussé l'obligeance jusqu'à les nommer d'emblée dans leurs gros titres. Il est vrai que si l'une, Jennifer Doudna, est Américaine; l'autre, Emmanuelle Charpentier, est Française. Que voilà une belle occasion de lancer un grand «cocorico» entre deux couplets sur cette France qui innove, qui ose, qui rayonne, bref qui gagne, quoi. De fait, la France de la start-up nation, ne se sentant plus de joie, a ouvert un large bec et fait bouffer son jabot pour saluer l'événement sur l'air de «*elle est des nôôôtres!*» Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a, via Twitter, adressé ses «*plus sincères félicitations à Emmanuelle Charpentier*» précisant que ce prix Nobel constituait «*une immense fierté pour l'ensemble de notre recherche et pour la chimie française*». De son côté, le Premier ministre, Jean Castex, a cru bon de pousser la chansonnette sur le thème de cette «*recherche française dont on consacre, à nouveau, l'excellence et l'attractivité internationale*» tandis que le ministre de la Santé se félicitait de cette «*reconnaissance pour l'excellence de la recherche en France*». Autant de preuves qu'il en va parfois de la fierté nationale comme du syndrome de Münchhausen: il est des cas, les plus dramatiques, du reste, où ils se manifestent par procuration. Car si Emmanuelle Charpentier est française, voilà près de 25 ans que son talent s'épanouit hors de France: après un passage aux États-Unis, elle a travaillé en Autriche, puis en Suède et enfin à Berlin où, depuis 2018, elle dirige le Centre de recherche Max Planck pour la Science des pathogènes. Au reste, pour mieux, enfoncer le clou, celle qui n'était pas encore un motif de gloire tricolore déclarait en 2016 dans une interview accordée à *L'Express*: «*La santé de la recherche en France, comme dans d'autres pays européens, n'est pas au mieux et je suis touchée, voire déprimée, lorsque j'en discute avec mes collègues français. Je ne sais pas si, étant donné le contexte, j'aurais pu mener à bien le projet CRISPR-Cas 9* en France. [...] Si j'avais fait une demande de financement, il est probable que l'Agence nationale de la recherche n'aurait pas alloué de fonds à mon projet*». Plus qu'un motif de se rengorger, ce prix Nobel invite à cesser de payer la recherche française qui gagne... mais ailleurs, par de belles paroles et à lui donner les moyens de se développer en France. Mieux avisé que ses ministres, Emmanuel Macron estimait que si la France «*a tous les talents en recherche fondamentale*» elle doit «*savoir les retenir et les faire fructifier*».

Ne reste plus qu'à espérer que ça devienne rapidement «*notre prooojet!*» ■ **Elisabeth MILLELIRI**

*le projet qui lui vaut ce prix Nobel

JEAN-FELIX ACQUAVIVA

ÉVITER LES VISIONS CARICATURALES

Député de la deuxième circonscription de la Haute-Corse et secrétaire national de Femu a Corsica, Jean-Felix Acquaviva dresse le bilan de ses trois premières années à l'Assemblée nationale, ses attentes avant la venue du Premier ministre prévue pour les 15 et 16 octobre, et les prochaines élections territoriales.

Propos recueillis par Christophe Giudicelli



Photo DR

«On se rend compte même, en tant que nationalistes corses, que comme moyen de lutte, le fait d'être représenté à Paris est très utile à la cause corse.»

Sur un plan personnel, quel bilan faites-vous de votre fonction de député ?

Concrètement, nous avons appris comment se fabriquait réellement la loi. Sur le plan juridique mais aussi sur le plan humain et politique. Nous nous sommes immergés dans le contexte très spécifique de l'Assemblée nationale et du parlement et des relations avec les cabinets ministériels dans ce cadre-là. En arrivant, nous étions un peu vus comme des ovnis. Trois députés nationalistes corses, c'était une surprise pour le paysage politique français. Au bout d'un an et demi, les relations se sont vite améliorées entre les membres des différents groupes. Même dans le cadre de la réforme constitutionnelle, des groupes qui étaient opposés à l'inscription de la Corse dans la constitution ont fait évoluer leur positionnement politique. Je pense aux communistes qui nous l'ont avoué en cours de débat. Les débats ont fait fructifier une position convergente sur l'idée d'une autonomie de la Corse de la part du groupe communiste, de la France Insoumise et même d'autres députés du groupe Les Républicains qui n'ont pas voulu signer la motion de demande de retrait de l'inscription de la Corse dans la constitution. Au-delà des relations humaines, il y a eu un mouvement de ligne qui ne se voit pas de premier abord quand on est en Corse mais qui, concrètement dans le cheminement qui vise à créer des compromis politiques au service de la Corse, a été très efficace.

Vous avez été vus comme des « ovnis », comment avez-vous fait pour faire changer ce regard ?

C'est un travail de fond interpersonnel dans les couloirs. Dans les débats au sein de l'hémicycle, nous avons essayé de faire un effort de pédagogie sur chaque thème. La tribune de l'hémicycle nous a permis d'être écoutés et entendus. Cela nous a permis d'explicitier les raisons de l'autonomie en Corse. Pourquoi cela était important et sur différents domaines pour régler les problèmes quotidiens des insulaires. Je crois que c'est ce travail de fond qui manquait. Je crois que les barrières, même si certaines sur des questions dogma-

tiques comme, « *la République une et indivisible* », existent encore, il y a quand même eu beaucoup de députés qui ont fait évoluer leurs positions grâce à ce travail de fond. On se rend compte même, en tant que nationalistes corses, que comme moyen de lutte, le fait d'être représenté à Paris est très utile à la cause corse.

Trois ans après votre élection, diriez-vous que vous avez une meilleure image ?

Incontestablement, ce sont même les échos que nous avons de différents journalistes qui couvrent l'Assemblée nationale. Le regard des députés sur notre travail, et même celui des ministères, a changé favorablement, même s'ils ne peuvent pas être d'accord avec nous mais on reconnaît que l'on travaille. On en tire une certaine fierté. Nous n'avons pas encore terminé un mandat, mais nous avons au moins déjà réussi cela. Je crois aussi qu'avoir pu constituer un groupe a été un saut dans la crédibilité. C'était un tour de force. Cela a été une surprise pour certain et un gain politique qui nous donne plus de moyens d'expression

Un bilan politique également ?

Quantitativement, nous avons déposé quatre fois plus d'amendements que ne le faisaient, sans vouloir dénaturer leurs actions, nos prédécesseurs. Nous avons trois fois plus d'amendements adoptés. C'est une victoire d'avoir mis dans la loi un certain nombre de choses qui vont servir la Corse mais pas que. C'est un résultat mesurable. Aujourd'hui, nous avons franchi une étape. Nous avons un sénateur qui est aligné sur un positionnement politique qui est le nôtre et qui est dans un groupe. La voix que nous portons aura deux échos, à l'Assemblée nationale et au Sénat. Je crois aussi que notre travail d'argumentaire peut porter ses fruits. Sur les mesures économiques et les prémices de mesures fiscales, la spéculation foncière et immobilière, la stratégie méditerranéenne pour la Corse, le rapprochement des prisonniers. On espère des mouvements de ligne au niveau de la loi. Je suis persuadé aussi

« Le regard des députés sur notre travail, et même celui des ministères, a changé favorablement »

que la République Française ne peut pas faire l'économie d'une réforme constitutionnelle avec un fort volet territoire, que ce soit sous l'angle de l'autonomie fiscale dans l'après Covid-19 qui nécessitera de refonder les finances publiques, mais aussi dans les compétences. Nous serons très présents dans la loi de décentralisation qui arrive. Le travail politique est reconnu et il avance. C'est une politique des petits pas qui s'accélère.

Prochain gros dossier, la loi de décentralisation, déconcentration et différenciation.

Ce sera l'occasion d'améliorer le statut de la Corse. Supprimer les doublons, là où l'État est compétent et ne devrait pas l'être. D'améliorer les aspects fiscaux qui peuvent être du domaine de la loi. Au niveau de l'immobilier et du foncier, où nous n'avons pas besoin de la réforme constitutionnelle pour avoir des mesures dans la loi très fortes qui donnent des prérogatives à la Collectivité de Corse et des financements pour faire valoir un système de régulation qui contre-carre la spéculation immobilière.

D'autres sujets nécessiteront par contre la réforme constitutionnelle.

Aujourd'hui, il y a toujours deux tendances qui s'affrontent. Il y a les gardiens du temple dans l'administration centrale, dans le pouvoir politique. D'un côté, on essaye d'avancer pour les territoires ; de l'autre, on reprend ce qu'on avait donné il y a quelques années. Je prends pour exemple le projet de loi de finance qui nous est présenté. Il y a des propositions du gouvernement pour recentraliser certaines taxes locales, comme la taxe sur l'électricité ou sur l'urbanisme ce qui est fondamentalement l'antithèse de la décentralisation et de ce qu'il faut faire. Il y a toujours deux tendances qui n'ont pas réglé leurs problèmes politiques et s'affrontent. La France est devant cette crise sociale et économique et va être dans l'obligation de purger ce débat. La crise va être grave mais dans un même temps, il y a aura une opportunité liée à la crise. Il y a une tendance qui semble être portée par le Premier ministre, qui semble être de donner plus de compétences et de responsabilités aux collectivités. Nous avons toujours dit que nous étions prêts à avoir la compétence et la responsabilité de la compétence, du moment qu'il y avait les moyens et la fiscalité transférée. Ce débat-là n'était pas vu de cette façon-là concernant la Corse. On pensait que la Corse voulait tout en compétence, tout en vivant aux crochets de l'État. C'est important d'être présent pour voir ces nuances-là et ne pas avoir une vision caricaturale de ce qui se passe à Paris, comme Paris avait une vision caricaturale de ce qui se passait en Corse.

Trois députés nationalistes depuis 2017, un sénateur depuis peu. L'Assemblée de Corse a-t-elle plus de légitimité ?

Incontestablement. À chaque fois qu'on s'exprime, on rappelle notre cohérence avec la CdC. Ce que décide l'Assemblée de Corse est prolongé par les députés. Quand on présente des amendements sur l'éco-taxe des camping-cars par exemple, on se fonde sur les délibérations et les travaux de l'Assemblée de Corse pour démontrer qu'il y a un lien ascendant entre un travail de fond des acteurs de la société insulaire et le prolongement par les détenteurs du pouvoir législatif que sont les députés. Cela donne à nos collègues mais aussi aux membres du gouvernement l'image d'une cohérence politique. C'est également entendu par des députés qui sont pour le régionalisme et la décentralisation et qui s'appuient sur nos arguments pour pouvoir développer les leurs, après cela fait ricochet évidemment.

Jean Castex, sera à Corte, les 15 et 16 octobre prochains pour le congrès annuel des élus de montagne, qu'en attendez-vous ?

Il est attendu sur des annonces concrètes. Il y a la dimension montagne et loi montagne. Et puis, il y a les enjeux de la Corse stricto sensu, on attend des annonces sur la fiscalité, sur le foncier, l'immobilier, la décentralisation et la méthode et sur la stratégie médi-

terrannée. Mais aussi sur la clarification du rôle de l'État sur les missions régaliennes pour assurer la démocratie, éviter les dérives et aussi permettre à la CDC d'avoir pleine compétence et sur l'édiction de règles adaptées à l'île. Ce sont des sujets très politiques et très concrets. Il y a évidemment la déclinaison du plan de relance. C'est une visite qui est très importante et qui, on espère, donnera naissance à un processus. Peut-être les accords de Corte ?

Prochaine échéance électorale, les territoriales en mars 2021...

C'est un enjeu très important dans la mesure où la mandature qui s'achève a duré 5 ans et 8 mois. Quand on regarde ce qui s'est passé, ça a été un saut d'obstacles, la collectivité unique, l'absorption des passifs, 100 millions d'euros de la CTC quand nous sommes arrivés en 2015, mais aussi des passifs laissés par les deux départements et pourtant, il y a eu des politiques d'investissements d'aides aux communes. Il faut vraiment un deuxième mandat pour ce projet et aller plus vite en transformation. Évidemment, il y a des choses qui doivent aller plus vite, nous en sommes conscients. Pour ceux qui disent que nous sommes loin des territoires, nous avons un comité de massif qui se réunit 4 à 5 fois par an et une fois par an en assises. Nous avons une chambre des territoires, même si elle est soi-disant décriée, qui a produit plus de 50 rapports qui ont servi à la CDC. Il faut passer maintenant au stade de la déconcentration des services sur le territoire. Ce sera un débat aux territoriales, projet contre projet. Nous ne sommes pas dans l'économie de la rente qui sert à quelques-uns et que l'on retrouve dans l'immobilier, le foncier, les déchets et pour certains dans les transports. Nous sommes pour réguler cela, pour que l'aménagement du territoire serve à l'activité économique et agricole de production.

Corsica Libera appelle à l'union...

Notre nationalisme, à Femu a Corsica, se base sur le respect des fondamentaux, notamment l'autonomie de plein droit et d'exercice. Sur la nécessité de créer les conditions d'ouverture vers la société corse et de garder la cohésion de ceux qui se réclament de ces éléments-là. L'objectif de cohésion restera pour nous entier. Nous sortons d'une période où il y a eu un mandat qui a été fait, il faut tirer les conclusions de ce qui n'a pas fonctionné. Qu'est-ce qui fait que certains sont allés sur des prérogatives sur lesquelles ils n'auraient pas dû aller ? Évidemment, il n'y a pas ceux qui ont une vision juste de ce qu'a été le contrat Pè a Corsica, ceux qui l'ont respecté et ceux qui ne l'ont pas respecté. Nous avons à dire des choses à nos partenaires sur des éléments qui n'ont pas été respectés selon nous. Il y a eu, par exemple, des débats de prérogatives, entre le pouvoir de l'Assemblée et de l'exécutif. Il est évident que ça nuit aux institutions de la Corse. Ce n'est pas une critique personnelle, c'est une critique de fonctionnement politique. Ce sont des choses dont on doit parler entre partenaires. Nous sommes favorables à se rencontrer, à mettre en ordonnancement la maison. Maintenant, comment cela se traduira ? Aujourd'hui, il y a une maturité politique d'ensemble. Il y a des objectifs politiques historiques qui font que cela peut se traduire au premier tour, au second tour, au troisième tour. Il y a aussi des sujets fondamentaux entre nous dont nous devons discuter, notamment au niveau de l'économie de la rente. Il ne faut pas avoir d'ambiguïté sur ces questions-là. Je ne doute pas qu'en sortie nous aurons la cohésion du mouvement national, et nous pourrons aussi nous ouvrir après cette cohésion à d'autres individus et forces politiques qui aujourd'hui ont légitimement une place avec ceux qui se réclament de l'autonomie de plein droit et de plein exercice pour la Corse. ■

« Aujourd'hui, il y a une maturité politique d'ensemble. Il y a des objectifs politiques historiques »

SANTÉ

AVC, INFARCTUS ET... FRACTURES



Photo Jairo Lazaro • Unsplash

À l'occasion de la Journée mondiale du cœur, le 29 septembre, Santé publique France a publié une étude consacrée aux années de vie perdues prématurément du fait de maladies cardio-vasculaires et aux disparités constatées entre les différents départements français. Et parfois, même, au sein d'une petite région présentant une certaine homogénéité en termes de modes de vie ou de conditions socio-économiques, comme la Corse.

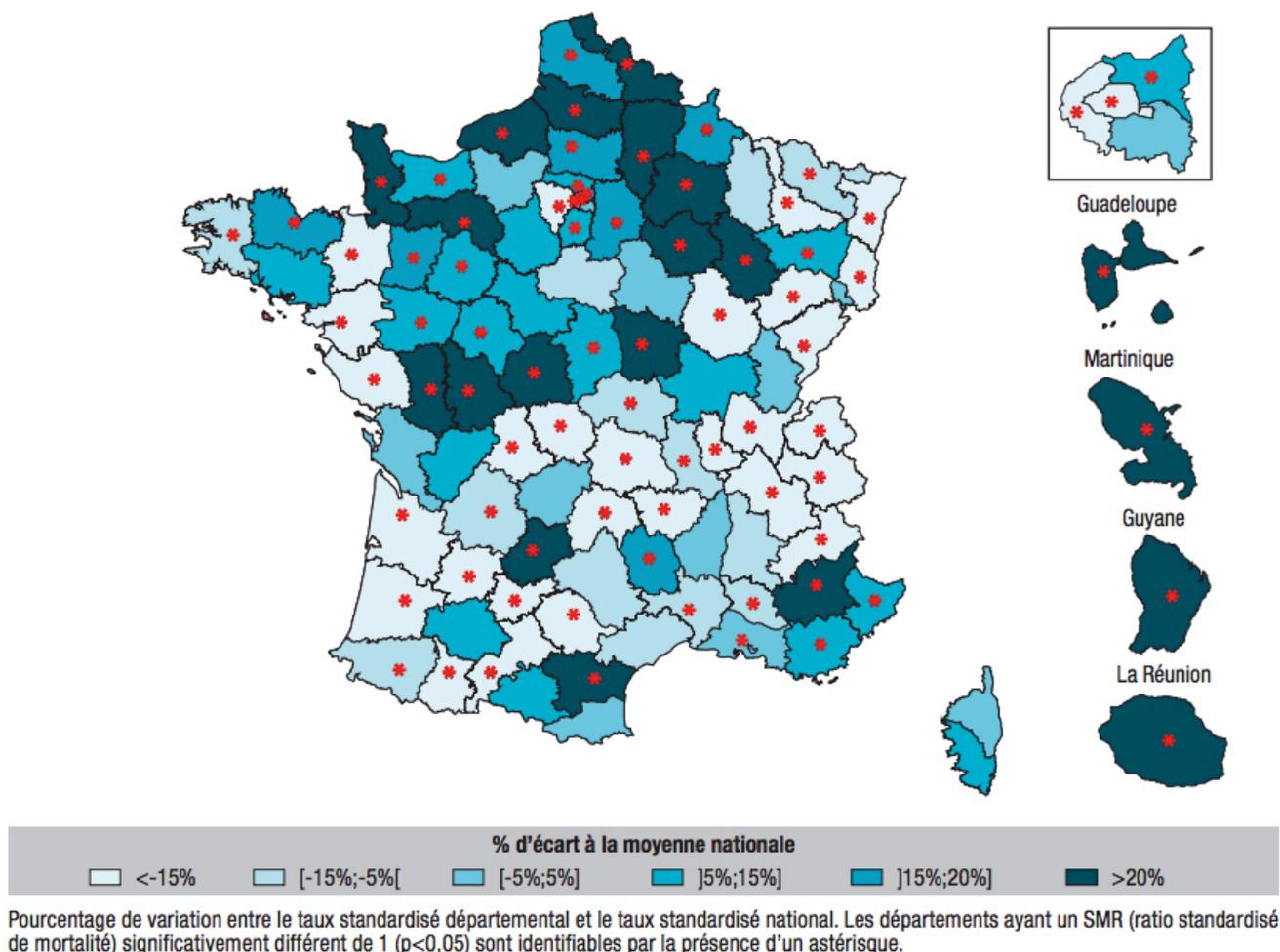
Les maladies cardio-vasculaires (MCV) constituent la deuxième cause de mortalité en France et la troisième cause de mortalité prématurée. Entre 2013 et 2015, la mortalité prématurée [c'est-à-dire les décès survenant avant 65 ans] par maladie cardio-vasculaires représentait 8,9% de la mortalité globale par maladies cardio-vasculaires et le nombre moyen d'années de vie perdues prématurément [APVPP] par MCV était de 10,4 ans par personne. Toutefois, outre qu'hommes et femmes ne sont pas concernés de la même façon, d'importantes disparités départementales ont été observées. Elles tiennent à la fois à une répartition inégale des facteurs de risque cardio-vasculaire mais aussi de l'offre de soin.

Le nombre de décès par MCV en France en 2015 était de 144 626, dont 14 652 (10,1%) pour l'infarctus du myocarde (IDM) et 31 218 (21,6%) pour l'accident vasculaire cérébral (AVC); les autres causes de mortalité cardio-vasculaire étaient les autres cardiopathies ischémiques et autres maladies cérébrovasculaires, l'insuffisance cardiaque et les maladies hypertensives. L'âge moyen de décès était de 83,5 ans, les hommes décédaient en moyenne 7,2 ans plus tôt que les femmes et jusqu'à 10,2 ans pour l'infarctus du myocarde. Le «taux standardisé de mortalité par MCV» était de 204,1 pour 100 000 habitants et s'avérait 1,6 fois plus important chez les hommes que chez les femmes (262,5 contre 163,1 pour 100 000 habitants) et jusqu'à 2,4 fois pour l'infarctus du myocarde (32,0 contre 13,4 pour 100 000 habitants). Le taux standardisé d'années de vie perdues prématurément en France en raison de MCV était de 255,9 pour 100 000 habitants: 53,2/100 000 pour l'AVC et 55,8/100 000 pour l'IDM. Il était par ailleurs jusqu'à 5,5 fois plus important chez les hommes que chez les femmes pour l'IDM et 1,7 fois pour l'AVC. Globalement, pour l'ensemble des maladies cardio-vasculaires, le croissant Nord/NordEst ainsi que les départements et régions

d'Outre-mer (Drom) présentaient des taux d'années de vie perdues prématurément plus importants que le taux national moyen: 257,3 pour 100 000 habitants. Plusieurs départements de la région Hauts-de-France affichaient un taux au moins 30% supérieur au taux national: le Pas-de-Calais (+ 48%), l'Aisne (+ 42%) et le Nord (+ 35%). Les départements à l'ouest de la région Grand-Est avaient des taux au moins 25% supérieurs au taux national: Meuse et Aube (+ 27%), Haute-Marne et Marne (+ 25%), Ardennes (+ 37%). Les taux en Normandie étaient systématiquement au moins 10% plus élevés que le taux national, allant jusqu'à + 36,1% pour la Seine-Maritime. La Lozère (+ 48%) et la Nièvre (+ 68%) présentaient les taux d'APVPP métropolitains les plus élevés. Dans les Drom, les taux d'APVPP par MCV étaient particulièrement élevés, avec une différence de plus de 45% par rapport au taux national (+ 50%) pour la Guyane, + 49% pour la Martinique, + 47% pour La Réunion et + 45% pour la Guadeloupe]. À l'opposé, l'Île-de-France et l'Est de la région Auvergne-Rhône-Alpes présentaient systématiquement des taux inférieurs ou dans la moyenne nationale: - 36% pour la Haute-Savoie, - 33% pour Paris et l'Ain. Outre ces départements, les taux étaient de 44% plus faibles en Haute-Garonne et en Hautes-Alpes. S'agissant de la Corse, la situation était assez contrastée d'un département à l'autre. En effet, le taux standardisé d'années de vie perdues prématurément en raison de MCV y était supérieur au taux national, mais c'était plus particulièrement vrai en Corse-du-Sud où il atteignait 284,9 pour 100 000 habitants alors qu'il était de 262,1 pour la Haute-Corse.

L'étude s'est intéressée plus en détail aux années de vie prématurément perdues en raison d'accident vasculaire cérébral et d'infarctus du myocarde. Dans le premier cas, le taux national moyen d'APVPP était de 53,3/100 000. Une tendance Nord/Sud était retrouvée

Disparités départementales des taux moyens standardisés d'années potentielles de vie perdues prématurément (APVPp) par accident vasculaire cérébral en 2013-2015



en France métropolitaine avec des taux d'APVPp plus importants au Nord qu'au Sud. Ainsi, plusieurs départements de la région Hauts-de-France, de l'ouest de la région Grand-Est, de la Normandie affichaient pour l'AVC un taux au moins 30% supérieur au taux national; avec par exemple 71,2 pour l'Aisne soit +34% ou 88 pour l'Orne soit +65%. Cela étant, le Haut-Rhin et la Loire-Atlantique présentaient des taux d'APVPp très inférieurs au taux national moyen, de respectivement - 40% et - 36%. La moitié sud de la France métropolitaine montrait globalement des taux d'APVPp en dessous de la moyenne nationale. Des taux au moins 20% inférieurs au taux national étaient retrouvés en Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Isère, Tarn, Tarn-et-Garonne et Hautes-Alpes. Cependant, certains départements de la moitié sud de la France métropolitaine, montraient des taux très élevés d'APVPp, tout particulièrement les Alpes-de-Haute-Provence qui, avec un taux de 103,4 affichaient + 94%. La palme allait cela dit à la Guyane avec un taux de 156/100 000 soit 186% par rapport au taux national moyen. Quant à la Corse, elle présentait une fois encore une disparité Nord/Sud, toujours en défaveur de la Corse-du-Sud où le taux se révélait supérieur de près de 7 points au taux national (60/100 000) alors qu'il était inférieur de plus d'un point en Haute-Corse (52/100 000).

Pour l'infarctus du myocarde, le taux national d'APVPp était de 57,3/100 000. Pour cette pathologie, l'Île-de-France, le Bas-Rhin, les Hautes-Alpes et la Guadeloupe présentaient des taux départementaux d'APVPp particulièrement bas, avec notamment 25,5/100 000 pour Paris soit - 55%. À l'inverse, l'ensemble des départements des régions Hauts-de-France, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, l'ouest de la région Grand-Est étaient particulièrement impactés avec par exemple 87,7 dans le Pas-de-Calais soit + 53%, et jusqu'à 95,7 soit + 67% dans le Territoire de Bel-

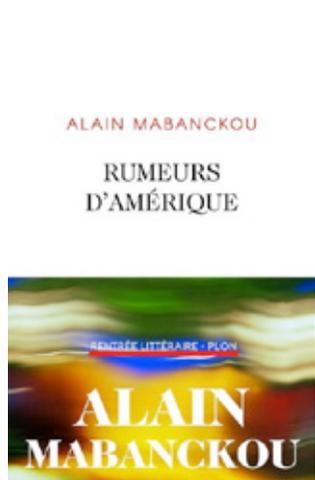
fort. La Corse dans son ensemble est dans le peloton des régions les plus touchées, mais c'est cette fois la Haute-Corse qui présente le plus important taux d'APVPp: 95,3/100 000 soit 67% de plus que le taux national moyen alors que la Corse-du-Sud, avec 85,8/100 000, se situe à +50%. Dans les Drom, la situation était défavorable uniquement à La Réunion avec un taux de 89,7/100 000 soit +57%. Reste à savoir comment expliquer ces disparités. Les deux principales hypothèses sont d'une part une variation de l'incidence des pathologies, elle-même due à une répartition inégale des facteurs de risque; d'autre part une répartition inégale de l'offre, de l'accès et de la qualité des soins, liés à la prise en charge en général ou cardio-neuro-vasculaire en particulier. De plus, notent les auteurs de l'étude, «le niveau socio-économique représente également un facteur de risque indépendant non négligeable de mortalité cardiovasculaire. En effet, plus le niveau socio-économique est faible, plus la prévalence et la mortalité des MCV est élevée». De fait, des régions telles que les Hauts-de-France, l'ouest de Grand-Est, les Drom ou la Corse présentent globalement des situations sociales plus défavorables que l'Île-de-France et l'est de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Par ailleurs, notamment dans le cas de l'AVC, malgré le développement depuis 2010 des unités neurovasculaire [la Corse en était encore totalement démunie en 2012], l'offre de soins restait encore très inégale en France et «certains territoires restent encore sous-dotés». En 2018, selon l'ARS de Corse, l'AVC concernait plus de 500 personnes par an dans l'île, où les maladies cardio-vasculaires constituent la deuxième cause de mortalité prématurée évitable pour les hommes et où une unité neurovasculaire est désormais implantée au centre hospitalier d'Ajaccio. La structuration d'une filière AVC était inscrite comme «une priorité du projet régional de santé de Corse» 2018-2023. ■ PMP



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

RUMEURS D'AMÉRIQUE



Alain Mabanckou
Rumeurs d'Amérique,
Plon, août 2020

Nous avons rendu compte dans ces colonnes d'un précédent essai d'Alain Mabanckou *Le monde est mon langage* (2016) dont nous disions que l'auteur «jouait intelligemment de l'ouverture à l'Autre, de l'échange culturel fertile en demeurant à l'écoute de la rumeur du monde». N'était-ce pas comme une transition prémonitoire vers ce tout récent ouvrage dont le titre semble bien en tout cas l'écho du précédent? C'est en effet le quotidien de ce pays où il réside et enseigne qu'il nous présente par le menu dans une sorte d'autobiographie américaine anecdotique et digressive qui se lit avec amusement et facilité.

Car si le parti de Mabanckou est celui de l'ouverture culturelle, linguistique ou simplement amicale, le guide reste toujours à l'écoute, tous sens en éveil, et il s'inclut naturellement dans cette vie au jour le jour, en citant précisément les noms des personnes et rappelant tel ou tel moment, tel lieu, telle rencontre, y compris lorsque celle-ci n'est pas ce qu'il espérait. L'impression laissée est bien celle d'un plaisant rapport d'expériences diverses, sans filet, en parfaite sincérité, où il livre son étonnement, sa surprise, son admiration et le lecteur le suit avec amusement de chapitre en chapitre.

Entre imaginaire et réel précisément, il est loisible de passer rapidement en revue quelques-uns des nombreux et étranges tableaux de l'ouvrage, sorte d'inventaire surréaliste, comme, par exemple, ce curieux monologue d'Ali, l'ancien champion de boxe admiré, puis handicapé par la maladie de Parkinson; les réactions curieuses ou maniaques de certains copropriétaires citadins de L.A.; ou les Blancs devenus minoritaires dans certaines régions du pays; puis les locataires de la maison hantée californienne dont la réaction est si différente des Africains en pareil cas; ou bien le plaisir des sports et la stratégie du «temps mort» dans les matches de basket; sans oublier la cuisine à la mode américaine comparée aux recettes des cuisines importées; ou encore Little Ethiopia et les quartiers des migrants, villes à l'intérieur de la ville; la décision d'apprendre bientôt de coréen; la visite au pont des suicidés; le jour d'Halloween et le musée de la Mort; les réalisations murales des artistes de rue; l'acquisition du petit chien Moki; la réception d'une invitée venue de France; l'histoire du vieil homme de la Louisiane; le mendiant intrus de la pompe à essence; les émissions de télé avec les vétérans d'Irak; les Sapeurs africains de la mode; la querelle linguistique et le vendredi fou au lieu du Black Friday; Michigan Blues et l'avis de décès; les serruriers maladroits et malhonnêtes; le regroupement familial chez l'auteur; et jusqu'au dernier: l'Amérique est une fiction, à propos de Denis Laferrière...

Tous ces éléments constituent des points d'ancrage à partir desquels le guide ose d'adroites digressions qui posent souvent des problèmes bien réels tout en demeurant sur le terrain familier de l'autobiographie sans fard et se plaisant même parfois dans le domaine féérique de la fiction littéraire. L'écriture est alors habilement maîtrisée, et elle sait entraîner chaque fois hors de l'anecdote vers ce qui est susceptible de nous laisser juger par nous-mêmes, témoins qui ne sommes pas forcément – et j'allais dire heureusement – des inconditionnels du pays, de la ville ou de la population fréquentée. C'est une manière pour l'auteur de conquérir son public sans pourtant forcer le trait ni tenter de le convaincre à tout prix: les rumeurs de son Amérique nous sont racontées comme dans un journal de voyage intime, avec humour et sérieux, et nous acceptons aisément le guide qui n'est jamais ni hagiographe de son sujet ni condescendant pour le visiteur. ■

PROTECTION DE L'HERBIER DE POSIDONIE

Mouillage réglementé dans la réserve des Bouches de Bonifacio



D'après Photo DR

Selon une étude lancée par la Préfecture maritime de Méditerranée, rendue publique en mai 2019, lors d'une seule journée d'été, on dénombre en moyenne près de 2000 bateaux au mouillage, sur la côte méditerranéenne française continentale et en Corse. Par ailleurs, la Méditerranée est classée à 85% en aires marines protégées, ce qui nécessite la mise en place de règles d'organisation des mouillages, permettant de trouver un équilibre entre fois la libre utilisation de l'espace maritime et la préservation de l'environnement marin et notamment les prairies sous-marines constituées par les posidonies, plantes à fleurs et non algues. Emblématique de la Méditerranée, l'herbier de posidonie abrite 25% de la biodiversité, il fait office de nurserie et de garde-manger pour les poissons, contribue à l'épuration de l'eau, fabrique de l'oxygène, contribue à protéger le littoral de l'érosion, stocke le carbone, contribuant ainsi à lutter contre le réchauffement climatique. En l'espace de 50 ans, ses habitats ont été réduits de 30% du fait des ancrages et des pollutions marines: selon l'Agence française pour la biodiversité, un seul mouillage pourrait détruire 1000 m² d'herbier. En Corse, les Bouches de Bonifacio concentreraient près de la moitié de la navigation de plaisance, ce qui n'est pas sans mettre en péril les prairies sous-marines de la réserve naturelle. Une situation à laquelle vise à remédier l'arrêté «mouillage» que s'appête à signer, le 14 octobre, au sémaphore de la Chiappa, le vice-amiral d'escadre Laurent Isnard, préfet maritime de la Méditerranée. Cette nouvelle réglementation, qui a pour but de mieux protéger l'herbier de posidonie en Méditerranée mais aussi de répondre à des enjeux de sécurité maritime (par la décongestion de certaines zones du littoral très fréquentées pendant la saison estivale), interdira le mouillages des navires de 24 mètres et plus sur le littoral du département de Corse du Sud, dans le périmètre de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. ■ AN

DON DE SANG

Une plateforme pour planifier le don à sa convenance

Conséquence de la crise sanitaire liée à la Covid-19, dans plusieurs régions de France, les réserves de sang sont au plus bas. Durant le confinement, les interventions chirurgicales ont été reportées, de même que les collectes. Mais le retour à la «vie d'avant» n'a pas été le même pour tous les établissements: si certains cafés et restaurants ont vu le retour de leur clientèle, les antennes régionales de l'Etablissement français du sang (EFS) n'ont pas connu le même regain de fréquentation. Et si la consommation de produits sanguins a repris, les dons n'ont en revanche pas suivi, du moins pas en proportion des besoins à nouveau exprimés. Depuis le mois d'août, l'EFS multiplie les alarmes, les appels aux dons. Pour autant, au début de ce mois d'octobre, les réserves de produits sanguins remontaient très difficilement, notamment en Paca et en Corse. C'est dans ce contexte difficile que, le 5 octobre dernier, a été lancée une nouvelle plateforme permettant de réserver simplement son don de sang*: sur toutes les collectes mobiles rattachées à l'Etablissement français du sang Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse, les donneurs pourront désormais prendre rendez-vous. L'initiative permet de simplifier le parcours du donneur: en quelques clics, il «cale» un rendez-vous pour effectuer son don, a la possibilité de le modifier tout aussi facilement en cas d'empêchement et, pour parer tout oubli, l'EFS lui adresse, par mail ou SMS un message lui rappelant la date, l'heure et le lieu du rendez-vous. Pour l'EFS, le recours à cette plateforme offre deux grands avantages: offrir de meilleures conditions d'accueil aux donneurs et avoir une meilleure visibilité sur la fréquentation au don de sang «afin de garantir l'approvisionnement régulier en produits sanguins et en quantité suffisante». ■ AN
*www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

12

Les chiffres de la semaine

conventions de financement visant à déployer des actions d'accompagnement et de soutien des proches aidants sur l'ensemble de la Corse, signées le 6 octobre dernier par Bianca Fazi, conseillère exécutive de Corse chargée de la santé et du social. Un appel à projets a permis de retenir 12 porteurs de projets pour 41 actions au total, représentant 231 ateliers collectifs et 330 prises en charges individuelles, pour un montant global de 100 000 €

12

Les chiffres de la semaine

millions de Français sur 66 millions seraient touchés, en 2020, par un handicap qu'il soit d'ordre moteur, sensoriel, psychique, mental ou consécutif à des maladies invalidantes, indique l'ADMR qui a l'occasion de la Journée mondiale du handicap a dressé un bilan de son action en 2019: 66 millions d'heures d'intervention au titre de l'autonomie dont 50 millions à destination des personnes âgées ou en situation d'handicap, tous âges et tous handicaps confondus.

213

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

millions d'euros: montant total des travaux routiers et études opérationnelles en cours sur le Grand Ajaccio, auquel a été consacrée la dernière tranche du PEI, pour un montant de 80M€ soit 80% du volume routier, a indiqué le Conseil exécutif de Corse le 7 octobre, lors d'une visite des opérations routières du Grand Ajaccio par le président du Conseil exécutif et la conseillère chargée des infrastructures de transports

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

47000€ de dotation pour les Troph'nergies 2020

Concours régional organisé par l'AUE, les Troph'nergies mettent en valeur des initiatives exemplaires, individuelles comme collectives, mises en œuvre dans des domaines tels que le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de la qualité de l'air ou encore la mobilité durable. Cette édition 2020 se veut plus incitative que jamais.

L'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie (AUE) de la Corse organise le concours régional des Troph'nergies : inscrit dans le cadre de la politique régionale fixée par la Collectivité de Corse en matière de transition énergétique, il vise à mettre en avant les projets exemplaires réalisés en Corse en matière de développement des énergies renouvelables, de maîtrise de l'énergie, d'amélioration de la qualité de l'air et/ou de mobilité durable. Au fil de ses éditions, ce concours récompense et valorise des projets emblématiques portés au cours de l'année écoulée à divers niveaux de la société corse. Il comporte en effet quatre catégories : celle des particuliers, ouverte à toute personne dont le logement est situé en Corse et qui y réside à l'année ; celle qui s'adresse aux associations de type loi 1901 enregistrées ; celle qui concerne des collectivités locales, mais aussi des organismes consulaires, situés en Corse et enfin une catégorie « professionnel » dans laquelle peut concourir une entreprise privée immatriculée en Corse, et y réalisant la majeure partie de son activité, quels que soient sa taille et le secteur d'activité concerné. Par ailleurs, avec le prix « coup de pouce », les Troph'nergies s'attachent à encourager un projet original et exemplaire n'ayant pas encore débuté ou étant en cours de réalisation, toujours dans les domaines du développement des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie, de l'amélioration de la qualité de l'air et/ou de la mobilité durable.

C'est ainsi que fin 2019, 12 projets réalisés lors de cette année avaient concouru. Le trophée « particuliers » était allé à Camille Cambon pour avoir rénové son habitation principale à Ajaccio dans le cadre du dispositif régional de rénovation énergétique Oreli, mis en œuvre en 2016 par la CTC via l'AUE. La start-up ajaccienne Appebike avait été primée dans la catégorie « professionnels » pour la création d'un outil de partage de vélos électriques, tandis que le prix « collectivités » allait au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Corse pour la rénovation énergétique de A casa di a natura, structure dédiée à l'éducation à l'environnement. Le prix « association » avait été décerné à Qualitair Corse pour la création du réseau Pollin'air, qui signale en temps réel et de manière géolocalisée, l'arrivée des pollens allergisants. Quant au « coup de pouce », il avait été attribué à Corsican Blue Project, projet de conception d'un navire intelligent, propre et autonome, dédié à la veille permanente et à la protection du littoral corse.

L'appel à candidatures pour l'édition 2020 a démarré le 28 septembre et il se clôturera le 1^{er} novembre. Après quoi, un jury composé

de techniciens de l'AUE procèdera à une pré-sélection des candidatures (trois candidats au maximum sont retenus pour chaque catégorie), dont le résultat sera communiqué dès le 5 novembre. Chaque finaliste fera alors l'objet d'un reportage vidéo de présentation qui sera diffusé sur la page Facebook de l'AUE durant 8 jours, du 3 au 10 décembre 2020, pour être soumis au vote des internautes. Dans chaque catégorie, le candidat qui aura reçu le plus de mentions « j'aime » à l'issue de ces 8 jours sera désigné lauréat de cette 1^{re} édition des Troph'nergies. Les votes enregistrés sur Facebook représentent la somme totale des mentions « j'aime », indiquée sur la capture d'écran prise par l'AUE lors de la relève des résultats et c'est le nombre de ces mentions retenu par l'AUE qui déterminera officiellement le classement final pour chaque catégorie. Ceci dit, cette année, il a été décidé d'accorder aussi une gratification aux candidats arrivés aux 2^e et 3^e rangs de leur catégorie respective, qui se verront donc attribuer une récompense pour leur implication dans la transition énergétique de la Corse. Au total, le montant consacré aux récompenses pour les Troph'nergies 2020 sera de 47000€, contre 32000€ lors de la précédente édition. La remise officielle des prix interviendra d'ici la fin décembre 2020. Le règlement du concours ainsi que le formulaire d'inscription sont accessibles sur le site de l'AUE : www.aue.corsica ■ AN



CUNCORSU REGIONALE
TENTEZ DE REMPORER

10 000 €

CANDIDATEZ SUR WWW.AUE.CORSICA

ASSAINISSEMENT CADASTRAL ET RÉSORPTION DU DÉSORDRE FONCIER

LOI DU 7 MARS 2017, UN PREMIER BILAN



Photo Claire Giudici

La loi du 7 mars 2017 visant à favoriser « l'assainissement cadastral et la résorption du désordre foncier » est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Maître Marie-Anne Pieri, notaire à Aleria et conseillère territoriale Per l'Avvene en avait rédigé le texte de proposition, avec Camille de Rocca Serra. Ce dernier, alors député, l'avait soutenu devant l'Assemblée Nationale. La loi à une durée limitée dans le temps : l'échéance est fin 2027. À quelques mois de 2021, un premier bilan.

Vous avez travaillé à la rédaction de cette proposition de loi. Quel bilan pouvez-vous en faire ?

La loi concerne la Corse, mais pas seulement. Les problèmes que nous connaissons se posent aussi dans la Creuse, l'Ardèche, le Pas de Calais, etc. Ou les Dom. Concernant notre île, les résultats sont intéressants. Outre le fait que le financement du groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse (Girtec) est sécurisé, quand il y a entente au sein des familles, la loi s'applique dans sa totalité. Le Girtec est pour nous un outil indispensable : il est le seul qui permette aux héritiers de rassembler, gratuitement, tous les éléments [généalogie, recherche cadastrales, comparaison des cadastres, etc.] pouvant permettre de reconstituer les titres de propriété. Nous avons, depuis la « circulaire Badinter » de 1989 qui précisait la modalité d'établissement des actes de notoriété acquisitive, réalisé plus de 10 000 titres de propriété. Et je note, au sein de mon étude notamment, un accroissement : nous en établissons une quarantaine par an en moyenne, et ils concernent presque exclusivement l'intérieur. En plaine, eu égard à la valeur marchande des biens, ces successions se font naturellement.

Pourtant, vous êtes intervenue à l'Assemblée de Corse, le 25 septembre dernier, concernant l'application de cette loi.

Il ne s'agissait pas de la loi dans son intégralité mais de son article 2. L'article 1 concerne la procédure de titrement et sa sécurisation : quand on peut faire la preuve qu'on jouit d'un bien de façon continue, paisible et non équivoque depuis plus de 30 ans, qu'on dispose des témoignages nécessaires, la procédure de titrement par prescription acquisitive s'applique et sa contestation est limitée dans le temps : 5 ans au lieu de 30 auparavant. Un décret en Conseil d'Etat en a fixé les conditions d'application. L'article 3 a pour objet d'inciter à la donation entre vifs : il exonère les droits de mutation de 50%. Afin de prévenir de nouvelles indivisions, l'article 4 prévoit un abat-

tement de 50% des droits de succession pour tout bien antérieur à 2002. Quant à l'article 5, il prévoit une exonération totale des droits de partage.

Quel problème pose l'article 2 ?

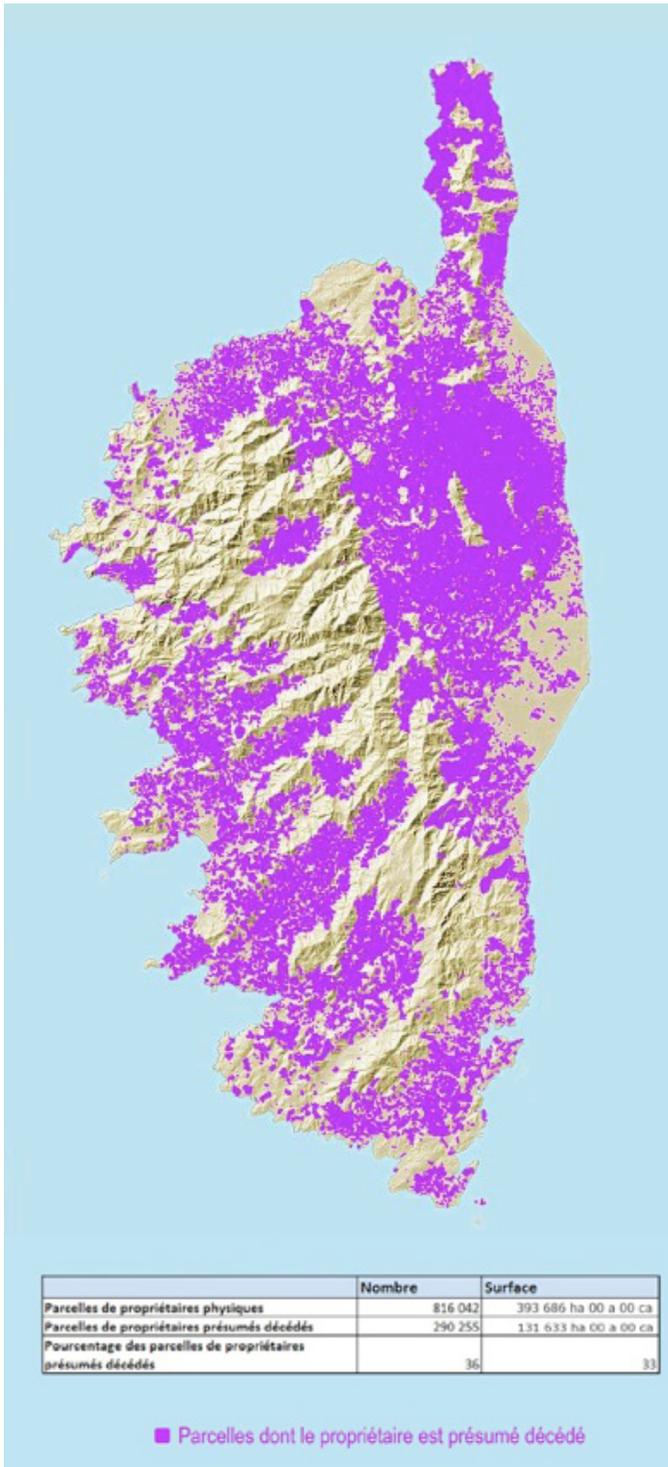
L'article 2 concerne l'assouplissement des règles de majorité requises pour favoriser les règlements successoraux en cas d'indivision. La loi de 2006 avait assoupli le règlement de l'indivision : pour les actes d'administration (louer un bien, y réaliser des petits travaux...) il fallait l'accord de 75% des co-indivisaires, mais pour les actes de disposition qui sont ceux qui nous concernent plus particulièrement [se partager, vendre, etc.] l'accord de la majorité des co-indivisaires était requis. Par cet article 2, tant dans les actes d'administration que dans les actes de disposition, seule la majorité qualifiée de 75% est requise, ce qui aurait dû permettre d'éviter les blocages. Or le législateur a estimé que le Code civil pouvait pallier l'absence de décret d'application [en vertu des articles 813 et 814 mais aussi anciens articles 837 et 838]. Malheureusement, en cas de litige, d'absence d'un héritier (ou de plusieurs...), ces articles utilisent la voie contentieuse. Et sortir d'une indivision par voie judiciaire signifie généralement la vente du bien, qui peut échapper à la famille. Ce n'est pas ce que nous voulions. Notre objectif est de permettre aux Corses de sortir de l'indivision de façon amiable, chez le notaire, et non par le biais d'une licitation, c'est-à-dire de la vente publique des biens (meubles ou immeubles). Bien entendu, devant le juge, si tous les indivisaires sont présents ou représentés, ils peuvent décider, à l'unanimité, que l'adjudication se déroulera entre eux. Mais quand il y a désaccord au départ...

Pourquoi avoir interpellé le président de l'Exécutif ?

Je l'avais déjà interpellé il y a 2 ans, en l'absence de décret d'application. Je suis revenue devant lui parce qu'un arrêt de la Cour de

AUX ORIGINES

On ne parle plus d'Arrêtés Miot depuis un certain temps. Pourtant, ce qui avait initialement motivé cette proposition de loi, c'était le retour de la Corse dans le droit commun en matière de successions dès le 31 décembre 2017. Car, bien qu'il ne soit plus officiellement en vigueur depuis 1998, le fameux Arrêté du 21 Prairial An IX – le dernier des Arrêtés Miot – maintenait jusque-là un abattement de 50% sur les successions. André-François Miot fut envoyé sur l'île par Napoléon en tant qu'administrateur général. Il était alors arrivé sur un territoire pauvre et avait proposé – afin que le fisc ne soit pas trop perdant – de ne pas appliquer de sanction en cas d'absence de déclaration des successions immobilières et de calculer l'impôt non sur la valeur des biens mais en fonction d'un système forfaitaire. Ce qui a malheureusement conduit des familles à ne plus déclarer les successions et, au fil du temps, a engendré le désordre foncier que nous connaissons. Avec des indivisions impliquant parfois plusieurs centaines d'héritiers et l'absence de nombreux titres de propriété. Depuis une trentaine d'années cependant, les notaires ont entamé des démarches pour sortir de là et parvenir à une reconstitution des titres. Dès 1983, la « Commission Badinter » avait formulé des préconisations : le recours au régime de la prescription acquisitive (« prescription trentenaire ») et la mise en place d'incitations fiscales. La circulaire sortait en 1986. De cette date, jusqu'en 2014, un dispositif d'exonération temporaire sur les actes de partage ou de succession s'est poursuivi, même si la loi du 22 janvier 2002 avait amorcé un retour progressif au droit commun. L'absence de titres étant fréquente, la création d'un établissement public s'était imposée : le Girtec a vu le jour en 2006. En 2017, face à une nouvelle échéance, la loi sur « L'assainissement cadastral et la résorption du désastre foncier » a été votée. En attendant 2028 ?



cassation du 13 mai 2020 [l'arrêt N° 278] dit qu'en cas de disposition [partage, vente...] d'un bien indivis, le Code Civil n'est pas suffisant : on ne peut pas représenter l'héritier taisant. Il faut donc un encadrement de cet article. Un décret d'application, comme on l'a fait pour l'article 1.

Dans un article du Corse-Matin du 25 septembre 2020, il est noté que Gilles Simeoni vous répond, en substance, que l'indivision est un mal, mais que dans un contexte de spéculation immobilière, elle est aussi un moyen de protection et qu'il est préférable que l'article 2 ne s'applique que dès lors qu'on aura mis en place les garde-fous. Qu'avez-vous répondu ?

Les questions à l'Assemblée ne donnent pas lieu à un débat. On ne répond pas. Le président de l'Exécutif a aussi souligné combien cette loi me tenait à cœur et salué mon implication. Je comprends sa position, mais je ne crois pas que le marché sera inondé de biens de village. En revanche, cet article pourrait donner aux jeunes qui

souhaitent y vivre une chance de réaliser leurs projets. À l'heure actuelle, sur ces biens indivis, il leur est impossible de faire quoi que ce soit. Il y a un an, on a voté une aide aux primo accédants : Una casa per tutti. J'ai proposé que, dans l'intérieur, l'aide de la CdC – qui peut atteindre 33 000 € – ne se limite pas à l'achat, mais concerne également les cas de donation ou de titrement. Mon amendement a été adopté. Or une partie des jeunes corses ne pourra pas en bénéficier. C'est dommage. D'autant que la loi a une durée de vie limitée : l'échéance est en 2027. Il faut travailler à un prolongement. Quand j'ai été auditionnée à l'Assemblée nationale, j'avais proposé une exonération complète des droits de succession si l'héritier s'engage à réhabiliter le bien pour en faire sa résidence principale sur une durée de 10 ans minimum, ou à le louer au titre de résidence principale. C'est ce qui permettrait de faire revivre les villages. Avec Camille de Rocca-Serra, nous allons continuer à nous battre pour que le texte soit intégralement appliqué : nous avons écrit au Garde des Sceaux. ■ Claire GIUDICI

CARNETS DE BORD

LA FORCE, LA PRUDENCE ET LE SÉPARATISME

par Béatrice HOUCARD

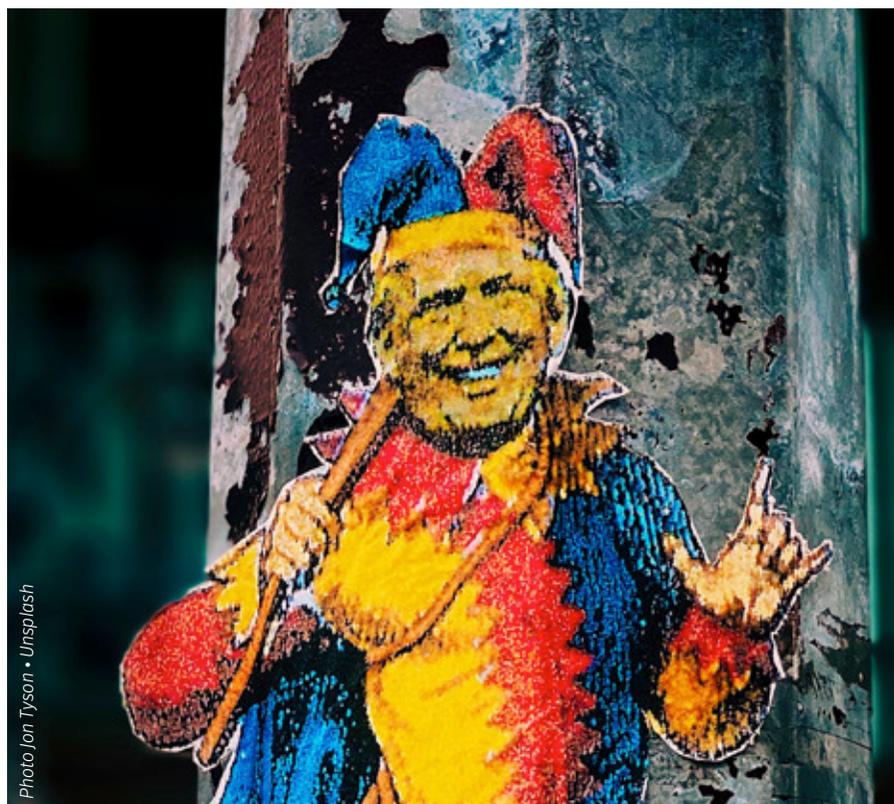


Photo Jon Tyson • Unsplash

Donald Trump a mis un masque, est monté dans sa grosse voiture et a fait le tour du pâté de maison pour saluer les supporters massés devant l'hôpital militaire Walter Reed de Bethesda, où le président américain avait été admis le 2 octobre. Message: je vais bien.

Donald Trump est arrivé en hélicoptère (sur une musique de blockbuster), est descendu sur la pelouse de la Maison Blanche et, en haut des marches, a fait le salut militaire. Il semblait se prendre pour Scipion après avoir vaincu Carthage ou un roi de France de retour des croisades. «*N'ayez pas peur du Covid, ne le laissez pas dominer votre vie*», a-t-il écrit sur Twitter, son média favori voire unique. Les familles des 200 000 morts américains auront apprécié. Il a même ajouté, du haut de ses 74 ans: «*Je me sens mieux qu'il y a vingt ans.*» Voilà qu'il invente le Covid régénérant!

Vu d'ici, c'est ridicule et, si le ridicule tuait, le vice-président Mike Pence serait devenu président des Etats-Unis. Mais, contrairement au coronavirus, le ridicule ne tue pas, heureusement pour un Donald Trump égal à lui-même, défiant les adversaires, les éléments et maintenant la maladie. Mais quel est l'état de santé réel du président américain? Sous toutes les latitudes, les bulletins médicaux des grands de ce monde sont toujours sujets à caution. On n'aura pas la cruauté, en France, de rappeler ceux du malheureux Georges Pompidou, ni les mensonges des médecins de François Mitterrand ni «*l'accident vasculaire*» de Jacques Chirac, dont il ne pouvait être dit en 2005 qu'il pouvait aussi être «*cérébral*».

La pseudo-transparence américaine ne fait pas beaucoup mieux, et toutes les interprétations sont possibles: «*Trump va très bien, tout cela c'est de la com'*», pensent les uns; «*il va très mal mais on le cache au peuple américain*», selon les autres. Le problème n'est pas tant que Donald Trump soit malade mais que les communiqués médicaux se soient contredits pendant trois jours.

On voit bien l'intérêt des mises en scène successives où l'on a vu Donald Trump face caméra, disant qu'il va mieux, ou apposant son énorme paraphe... sur une feuille blanche. Aux Etats-Unis, en cas d'empêchement même court (une simple coloscopie par exemple), le président doit transmettre ses pouvoirs au vice-président. Ro-

nald Reagan et George Bush père avaient mis en œuvre cette partie du 25^e amendement.

Cette campagne électorale américaine qui, traditionnellement, intéresse et divise les Français (Kennedy ou Nixon, Carter ou Reagan, Bush père ou Clinton, Bush fils ou Gore...) a cette fois sombré dans un inquiétant chaos. L'élection doit avoir lieu le 3 novembre et s'annonce particulièrement serrée entre Donald Trump et son challenger démocrate Joe Biden.

Quelques jours avant l'épisode du Covid-19 présidentiel, la campagne avait connu un autre épisode qui nous avait laissés pantois, nous qui tentons (de plus en plus difficilement) de rester polis: le premier débat entre les deux candidats. Face à un Trump qui parlait en même temps que lui et lui coupait sans arrêt la parole, chacun traitant l'autre de «*clown*» et de «*menteur*», le pondéré Biden avait finalement craqué le premier, lâchant un «*will you shut up, man?*» [en français, «*tu vas la fermer, mec?*»] du plus bel effet...

En France, où il est d'usage de critiquer les responsables politiques, on en jugerait presque que nos débats présidentiels ont atteint des sommets de culture littéraire, économique et philosophique. Ne parlons même pas des deux débats Mitterrand-Giscard en 1974 et 1981, dont le niveau intellectuel étonne aujourd'hui. Mais, à côté du débat Trump-Biden en 2020, le débat Sarkozy-Royal était de très haute tenue en 2007 et même Marine Le Pen, en 2017, semblait avoir décroché le Prix Nobel.

Reste que l'élection présidentielle américaine a lieu dans moins de trente jours. Les sondages nationaux donnent plutôt un avantage au démocrate Joe Biden, mais ils sont rarement une bonne prédiction pour une élection qui se joue Etat par Etat. Quelle sera l'influence de l'hospitalisation de Donald Trump? Laure Mandeville, qui traite depuis quatre ans le phénomène Trump avec mesure pour Le Figaro, écrivait le 5 octobre: «*Le milliardaire new-yorkais réagit et gère la maladie comme il a géré toute sa vie, toute sa présidence et toute sa campagne de réélection: à l'offensive et en prenant des risques. En s'efforçant de projeter - réflexe du commercial qu'il n'a jamais cessé d'être - une image de force, de vitalité et d'optimisme, même quand il est affaibli.*» Ce qu'un proche de Trump exprime



Illustration d'après photos DR

Photo Florian Wehde • Unsplash

ainsi: «Il a l'expérience du commandant en chef, il a l'expérience de l'homme d'affaire, il a maintenant l'expérience individuelle de son combat contre le coronavirus: ces expériences de première main, Joe Biden ne les a pas, il ne sait pas ce que c'est.» Comme si avoir été malade permettait d'être un meilleur président, surtout pour un homme qui a habilement échappé à la guerre du Vietnam!

Donald Trump, estime aussi Laure Mandeville, est «persuadé qu'au bout du compte, l'Amérique préférera la force à la prudence». La force surjouée de Donald Trump qui se prend pour Superman, ou la prudence de Joe Biden, bientôt 78 ans, qui porte un masque depuis des mois et fait campagne loin du terrain. Le débat du 15 octobre, s'il a lieu, donnera peut-être un indice.

DES MOTS POUR ENFIN LE DIRE

Il faudra du temps pour que les mesures annoncées par Emmanuel Macron commencent à agir contre le «séparatisme». La rédaction du projet de loi, l'avis du Conseil d'Etat, sa présentation au Conseil des ministres le 9 décembre (pour les 115 ans de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État), la discussion parlementaire puis le passage forcément risqué devant le Conseil constitutionnel, avant même les décrets d'application, nous mèneront tout près de l'élection présidentielle de 2022.

Qu'importe. Pour la première fois, un président de la République a mis des mots sur une réalité que beaucoup ne voulaient pas exprimer, soit par conviction, soit par idéologie, soit en raison de la sacro-sainte peur de «faire le jeu du Front national» [devenu Rassemblement national], qui paralyse une partie de la politique française depuis vingt ans.

Emmanuel Macron parle bien de «séparatisme islamiste», qu'il qualifie de «projet conscient, théorisé, politico-religieux, qui se concrétise par des écarts répétés avec les valeurs de la République, qui se traduit souvent par la constitution d'une contre-société et dont les manifestations sont la déscolarisation des enfants, le développement de pratiques sportives, culturelles communautarisées qui sont le prétexte à l'enseignement de principes qui ne sont pas conformes aux lois de la République. C'est l'endoctrinement et par

celui-ci, la négation de nos principes, l'égalité entre les femmes et les hommes, la dignité humaine. Le problème, c'est cette idéologie, qui affirme que ses lois propres sont supérieures à celles de la République.» Il va même plus loin: «Il y a dans cet islamisme radical (...) une volonté revendiquée, affichée, une organisation méthodique pour contrevenir aux lois de la République et créer un ordre parallèle, ériger d'autres valeurs, développer une autre organisation de la société, séparatiste dans un premier temps, mais dont le but final est de prendre le contrôle, complet celui-ci.»

Jamais un chef de l'Etat n'avait ainsi mis le fer dans la plaie, sans omettre de parler aussi du terrorisme. Suffira-t-il, pour venir à bout du mal, de supprimer les repas confessionnels dans des écoles où l'instruction sera obligatoire pour tous dès 3 ans, de dissoudre plus facilement des associations suspectes, de mettre des conditions à l'octroi de subventions, de mettre fin au financement de l'Islam par des pays étrangers et au système des «imams détachés» en formant des imams pour «un islam pleinement compatible avec les valeurs de la République»? Il y faudra du temps et, surtout, de la volonté politique. Applaudissons le discours car Emmanuel Macron a brisé un tabou, en souhaitant que les actes suivent et survivent aux prochaines échéances électorales.

SUR LE VIEUX PORT

Marseille contre Paris, c'est intéressant et parfois cocasse lorsqu'il s'agit de football. OM-PSG, on aime! Ça l'est beaucoup moins quand il s'agit de santé. Il est clair que le gouvernement continue de se prendre les pieds dans le tapis du coronavirus, édictant des mesures contradictoires et souvent peu compréhensibles. Un jour on ferme les cafés, puis on les rouvre. On ferme les piscines puis on les rouvre avant de les refermer. Mais que les médecins [on ne citera personne!] fassent joujou à «c'est mieux chez moi, c'est pire chez toi» et que les élus marseillais jouent les martyrs et menacent de prendre des décisions sans en référer à personne, ce n'est pas très sérieux. On sait depuis toujours que Marseille tourne le dos à Paris. Mais on ne va quand même pas inventer un «séparatisme» sur le Vieux Port! ■

Grandes demeures de Corse

«Je suis allé voir la maison de Napoléon, et c'est une pauvre baraque» avait décrété Honoré de Balzac après avoir visité la Maison Bonaparte, à Ajaccio. De fait, reconnaît volontiers Amaury Lefébure, conservateur général du patrimoine et directeur du Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préaux, n'étaient la plaque commémorative et un écu sculpté aux armes des Bonaparte, au-dessus de la fenêtre centrale du premier étage, «Rien, sur le plan architectural, ne désigne vraiment à l'attention des passants la Maison Bonaparte, dans l'actuelle rue Saint-Charles, hormis son emprise au sol, à l'angle de deux voies étroites, et sa hauteur. Aucun élément d'architecture ou de décor ne vient signaler un édifice particulier. Une simple bâtisse, autrement dit un gros bâtiment sans caractère, telle est la maison natale de Napoléon!» Il est vrai que la Casa Bonaparte n'est pas le palais de Schönbrunn à Vienne ou le palais Spada à Rome. Ses bâtisseurs l'auraient-ils conçue autrement s'il avaient imaginé qu'elle verrait naître un futur empereur? A-t-elle évolué dans le temps? Que nous révèle-t-elle du statut social de ses occupants mais aussi de l'architecture corse et plus particulièrement de celle des maisons patriciennes au temps des Bonaparte? «Les maisons de notables dans des villages riches, et certaines demeures urbaines surprennent à la fois par leur simplicité et leur taille considérable» fait observer Jean-Marc Olivesi, conservateur du Musée de la Maison Bonaparte qui établit un parallèle entre les demeures et les vêtements qui, tout en marquant le rang du propriétaire, ne devaient pas trop souligner la distance sociale: «L'ampleur de la demeure signifie le rang social du propriétaire et sa puissance dans la communauté, mais elle ne l'isole pas complètement de ses compatriotes». Cette sobriété extérieure peut cela dit receler des surprises en matière d'agencement ou de décors intérieurs. Après l'exposition consacrée au mobilier en Corse au temps des Bonaparte, en 2018, cette exposition s'attache à la découverte – ou la redécouverte – du patrimoine architectural corse des XVI^e et XIX^e siècles, sujet qui n'avait pas encore été exploré. Réunis autour de Jean-Marc Olivesi, historiens, historiens de l'art et architectes apportent des renseignements nouveaux et inédits sur les demeures corses qui témoignent d'une grande diversité dans les plans, l'organisation de l'espace et le jeu des décors, les influences, italiennes ou françaises, voire suisses. L'exposition, dont le catalogue a été réalisé par les éditions Albiana, présente des plans, élévations et coupes d'époque, dessins d'architectes, aquarelles et photographies contemporaines. Autant de témoignages de l'enrichissement des familles insulaires, de la position qu'elles ont cherché à tenir dans la société corse, et enfin de l'image que cette classe sociale voulait donner à ses visiteurs venus de l'extérieur. Visites libres ou guidées sur réservation. Du 9 octobre 2020 au 10 janvier 2021. Musée de la Maison Bonaparte, Ajaccio. ☎ 04 95 21 43 89 & musees-nationaux-malmaison.fr/musee-maisonbonaparte/



Corsica.Doc

Hasards du calendrier ou ironie du sort, entre une pandémie d'origine animale, une reculade sur l'interdiction des néonicotinoïdes et une temête dévastatrice, la thématique choisie pour la XIV^e édition de ce festival du film documentaire est le rapport entre l'homme et la nature. Il sera donc question d'extinction d'espèces, de surexploitation des sols, de tourisme de catastrophe, mais aussi de tentatives pour réparer, renouer. Si l'équipe de Corsica.Doc a maintenu l'organisation de l'événement en «présentiel» les conditions restreintes se traduisent par une programmation un peu réduite par rapport aux éditions précédentes. Ainsi, il n'y aura donc pas de table-ronde sur la thématique du rapport à la nature. Pour autant, une vingtaine de cinéastes et producteurs invités seront présents. De plus, les organisateurs ont pu constater que, malgré la crise sanitaire et les conditions de travail difficiles pour les cinéastes, la compétition ouverte aux nouveaux talents, pour laquelle ils craignaient une forte baisse de la participation, a été très suivie. Près de 350 documentaires leur ont en effet été adressés, parmi lesquels 6 longs-métrages et 9 courts-métrages ont été sélectionnés; un partenariat entre Corsica.Doc et la plateforme Allindi, créée en août dernier, permettra de voir ou revoir certains des films de cette compétition dans la semaine suivant le festival. Du 14 au 18 octobre. Cinéma L'Ellipse, Palais des congrès et Espace Diamant; Ajaccio. ☎ www.corsicadoc.fr



Bolchoï Arena

Bolchoï Arena, dont le premier tome est paru en 2018, est le fruit d'une collaboration entre deux auteurs de BD: Boulet, qui signe le scénario et Aseyn, qui réalise dessins et mise en couleurs. Dans un futur plus ou moins proche, la réalité virtuelle a atteint son apogée et le Bolchoï Arena, bien plus qu'un jeu, ouvre sur un véritable monde parallèle. Élève astrophysicienne, Marje se laisse tenter, au départ pour effectuer une excursion virtuelle dans le système solaire. Mais elle en vient très vite à tester d'autres options et devenir une joueuse expérimentée mais aussi une «accro»: rendez-vous professionnels ou personnels oubliés, mensonges, manque de sommeil... Par ailleurs, Marje va découvrir qu'il en va du Bolchoï comme du monde réel: il a ses strates de pouvoir et d'influence, ses multinationales, ses armées régulières et ses mercenaires, ses profits et pertes. Elle va découvrir également que mourir dans le jeu n'est pas aussi dépourvu de conséquences que certains ont pu le prétendre ou le croire. À l'occasion de Bastia Ville digitale qui se tient du 12 au 16 octobre, le centre culturel Una Volta propose une exposition consacrée aux deux tomes de cette BD qui aborde le thème de notre rapport voire de notre addiction aux nouvelles technologies. Jusqu'au 30 octobre. Centre culturel l'Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & ville-digitale.com





**agir
PLUS**

SOLUTION CHAUFFAGE PERFORMANT

⊖ DE CONSOMMATION

⊕ DE CONFORT

OPTEZ POUR LA CLIMATISATION RÉVERSIBLE ET BÉNÉFICIEZ
D'UNE PRIME ÉCONOMIES D'ÉNERGIE* DE **500 €**

Demandez un devis à une entreprise partenaire Agir Plus sur
corse.edf.fr/agirplus/

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

*Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.